

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

200^{EME} REUNION

21 AOUT 2009

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM(CC)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE LA 200^{ème} REUNION DU CONSEIL
DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 200^{ème} réunion tenue le 21 août 2009, a suivi une communication de Mme Jacqueline Seck Diouf, Directeur du Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique, sur l'agenda de désarmement des Nations unies, les activités du Centre et l'étroite collaboration qui existe entre le Centre et l'UA.

Le Conseil a rappelé la Résolution AHG/Res.138 XXI, adoptée à Addis Abéba en juillet 1985 dans laquelle les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA ont demandé aux Nations unies de prendre les mesures nécessaires pour la création d'un bureau régional en Afrique pour effectuer des études approfondies dans le but de promouvoir la paix, le désarmement et le développement sur le continent. Cette résolution a été, par la suite, approuvée par l'Assemblée générale des Nations unies et a abouti à la création, en 1986, du Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

Le Conseil a également rappelé la Décision EX/CL/Dec.263 (VIII) adoptée par le Conseil exécutif à Khartoum en janvier 2006, appelant les Etats membres de l'UA à appuyer le Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique en apportant des contributions volontaires, afin de maintenir ses activités.

Le Conseil a exprimé sa satisfaction quant aux efforts déployés par le Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique visant à relancer ses activités, étendre ses opérations pour couvrir l'ensemble de l'Afrique et se donner une nouvelle orientation afin de répondre, au mieux, aux besoins du continent en constante évolution dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement. A cet égard, le Conseil se félicite de la collaboration accrue entre le Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique, l'UA et les organisations régionales.

Le Conseil s'est félicité de l'entrée en vigueur du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), a félicité les pays qui l'ont ratifié et a appelé ceux qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier.

Le Conseil a demandé au Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique et à la Commission de consolider davantage leur collaboration, en particulier à travers les activités du Comité directeur UA-Régions chargé de la question des armes légères et de petit calibre, en matière d'élaboration d'une stratégie africaine sur les armes légères et de petit calibre, ainsi que dans

d'autres domaines du désarmement, notamment la promotion du Traité de Pelindaba en Afrique, maintenant qu'il est entré en vigueur.

Le Conseil a demandé, en outre, aux Nations unies d'accroître leur appui au Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique, afin de lui permettre de s'acquitter de ses fonctions consistant à apporter un appui technique aux efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement sur le continent. Le Conseil a, également, réitéré son appel aux Etats membres de l'UA pour qu'ils apportent des contributions volontaires au Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique.